

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance d'ajournement du 16 mai 2011

VILLE DE LA MALBAIE

À la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 9 mai 2011, du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieux et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce seizième jour du mois de mai deux mil onze, à laquelle séance sont présents :

M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
Mme Francine Pilote, Conseillère
Mme France Bouchard, Conseillère
Monsieur Jean Bourque, Conseiller

Et est absent M. Gilles Savard, Conseiller.

Séance à laquelle assistait aussi : Me Caroline Tremblay Greffière et Responsable des communications et Madame Johanne G. Tremblay Trésorière et Directrice Générale Adjointe.

Est absent : Monsieur Michel Briand Directeur Général et Directeur des Ressources Humaines.

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit :

La présidente demande un moment de silence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 207-05-11

PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DÉCLARER la séance dûment convoquée et ouverte.

7.17 – RÉSOLUTION – ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA
SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
RÉSOLUTION 208-05-11

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 671-96, 806-05, 900-09, 872-08 et 880-08, la Ville de la Malbaie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de la Malbaie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 mai 2011, au montant de 5 262 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Malbaie a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98.43600	400 000\$	1.60000%	2012	3.28139%
		414 000\$	2.00000%	2013	
		429 000\$	2.40000%	2014	
		445 000\$	2.75000%	2015	
		3 574 000\$	3.00000%	2016	
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.	98.64320	400 000\$	1.75000%	2012	3.37869%
		414 000\$	2.15000%	2013	
		429 000\$	2.55000%	2014	
		445 000\$	2.90000%	2015	
		3 574 000\$	3.15000%	2016	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98.14100	400 000\$	1.60000%	2012	3.52615%
		414 000\$	2.00000%	2013	
		429 000\$	2.50000%	2014	
		445 000\$	2.75000%	2015	
		3 574 000\$	3.20000%	2016	

ATTENDU QUE l'offre provenant de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilote, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 262 000 \$ de la Ville de la Malbaie soit adjugée à FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

7.18 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE **RÉSOLUTION 209-05-11**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de la Malbaie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 262 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
872-08	215 000\$
880-08	150 000\$
671-96	2 994 600\$
806-05	302 400\$
900-09	1 600 000\$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 262 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 30 mai 2011;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entent signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de La Malbaie;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 30 mai et le 30 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par Madame la Mairesse et la trésorière de la Ville de La Malbaie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

7.19 – RÉOLUTION DE PROLONGATION ET COURTE ÉCHÉANCE
RÉSOLUTION 210-05-11

IL est proposé par la Conseillère Francine Pilote, appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 262 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 900-09, 872-08, 880-08, 671-96 et 806-05, la Ville de la Malbaie émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 30 mai 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 900-09, 872-08, 880-08, 671-96 et 806-05, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

15 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soumise.

16 – LEVÉE DE LA SÉANCE **RÉSOLUTION 211-05-11**

PROPOSÉ par le Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 18h14.

Lise Lapointe, Mairesse

Me Caroline Tremblay, Greffière